



AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Rosemère

pour les exercices financiers 2024-2025-2026

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier adjoint de la Ville de Rosemère :

QUE le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Rosemère en vigueur pour les exercices financiers 2024-2025-2026 a été déposé au bureau du greffier de la ville, conformément aux dispositions de l'article 73 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q. chapitre F-2.1);

QUE toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'affaires régulières au bureau de la trésorière situé au 100, rue Charbonneau à Rosemère;

QUE, conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence, ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien, dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer, **avant le 1er mai 2024**, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi;

QUE la demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent actuellement prescrit par le Règlement 673 et ses amendements. Le formulaire ainsi que le Règlement sont disponibles au bureau du greffe;

QUE le dépôt de la demande de révision est effectué par la remise du formulaire mentionné dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à l'adresse suivante :

Bureau de la trésorière
100, rue Charbonneau,
Rosemère (Québec)
J7A 3W1

DONNÉ À ROSEMÈRE CE 30 OCTOBRE 2023.

Alexandre Bélisle-Desjardins

Me Alexandre Bélisle-Desjardins, avocat

Directeur adjoint des Services juridiques et greffier adjoint